



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 103383

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'étude intitulée « De la diplomation à l'emploi. Pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire », récemment publiée par la Fondation pour l'innovation politique. Il lui demande de lui préciser ses intentions au regard de la proposition relative à la formation des enseignants qui suggère d'organiser pour ceux-ci des stages pratiques en entreprise.

Texte de la réponse

L'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) redéfinit la formation des futurs enseignants dans le cadre d'une ouverture vers le monde professionnel. Ainsi, l'arrêté rappelle que tout enseignant, quelle que soit sa spécialité, doit avoir une connaissance de la réalité économique, du marché de l'emploi et de la diversité des métiers. Durant son cursus universitaire, l'étudiant qui se destine au métier de l'enseignement effectuera un stage en entreprise. De plus, le nouveau cahier des charges rend obligatoires un stage en entreprise pour les personnels enseignants stagiaires des disciplines professionnelles et technologiques du second degré qui n'auraient pas acquis une expérience professionnelle significative en rapport avec le contenu des formations auxquelles ils préparent leurs élèves ; un stage en entreprise de trois semaines, axé sur les relations entre l'école et l'entreprise, pour tous les professeurs de lycée professionnel stagiaires. Enfin, une initiation conduite en IUFM (bases du fonctionnement des entreprises, rencontres avec des acteurs économiques...) complétera l'expérience en entreprise du futur professeur.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103383

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9497

Réponse publiée le : 27 mars 2007, page 3140